



ÉVALUATION LABEL RFAR



ILLUSTRER SES PRATIQUES VERTUEUSES EN ACHATS RESPONSABLES

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Dans le cadre d'une démarche en **développement durable**, vous avez mis en place une politique d'**achats responsables** poussée, aussi bien sur les produits que les services. Pour cela, vous avez également challengé vos fournisseurs et prestataires afin de respecter au mieux **vos engagements de développement durable et/ou de santé environnementale**.

Afin de pérenniser cela, vous souhaitez vous tourner vers le label RFAR pour informer sur vos pratiques vertueuses.

QUELLES SONT LES RÉPONSES ?

Le label « **Relation Fournisseurs et Achats Responsables** », co-construit par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats, distingue les organisations ayant fait preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs et s'engageant dans l'application de critères d'achat valorisant les produits et services responsables en termes écologique et sociale.

Celui-ci est divisé en **5 domaines et 15 critères d'évaluation**, allant de la **gouvernance** de l'organisation à l'**impact des achats** sur la compétitivité économique de l'écosystème.



QUEL EST LE **FONCTIONNEMENT** ?

L'obtention de ce label représente l'ultime étape du « **Parcours national des achats responsables** » lancé par le ministère de l'Economie et qui vise à insuffler une dynamique forte pour l'évolution des pratiques d'achat.

Ainsi, s'engager dans la démarche de labellisation **RFAR** participe à un élan national promu par les autorités publiques et le secteur privé faisant bénéficier les organisations labellisées d'un **avantage économique et réputationnel certain**.

Pour chaque critère du référentiel du label :

- Trois angles d'appréciation :
 - S'engager explicitement,
 - Pratiquer systématiquement,
 - Piloter efficacement.

Avec quatre niveaux d'assurance :

- 1- Non tangible/non réalisé.
- 2- Partiel/incomplet.
- 3- Probat.
- 4- Exemplaire et innovant.

Le Médiateur des Entreprises a donné le titre d'**évaluateur agréé** à l'agence Primum Non Nocere, qui peut donc vous auditer comme suit.



QUELLE EST LA **PROCÉDURE** ?

La procédure d'évaluation **Label RFAR** se divise en plusieurs étapes :

- Planification de la mission d'audit chez le candidat.
- Signature du contrat pour l'évaluation entre le candidat et l'évaluateur agréé. Avec accord de confidentialité, définition de l'offre, obligation des parties, réponse aux non-conformités, prix et paiement du service ...
- Exécution de la mission par l'évaluateur agréé :
 - Organisation d'une réunion de cadrage en présence d'un membre de la direction rappelant le contexte et le périmètre de l'évaluation.
 - Analyse de la documentation publique.
 - Recueil et traitement des informations fournies par le candidat.
- Organisation d'une réunion de clôture par l'évaluateur agréé, en présence d'un membre de la direction, afin d'adresser au candidat au Label un rapport de fin de mission.
- Envoi par le candidat à l'organisme labellisateur de trois pièces :
 - Le rapport d'évaluation dans sa version finale, intégrale et validée par le candidat.
 - La lettre de couverture, qui est une lettre de motivation engageant la direction de l'entité candidate.
 - Le plan d'action approuvé et signé par l'interlocuteur de l'entité désigné.



L'agence Primum Non Nocere peut également accompagner pour préparer l'obtention du label RFAR mais ne peut cumuler les deux rôles pour des raisons évidentes d'éthique et de déontologie.

Pour un devis personnalisé, nous vous invitons à nous contacter :



04 67 00 31 70



contact@agenceprimum.fr



5 bis rue Franklin
34500 Béziers